



## DECISION DU MAIRE N° 2022-27

Nature de l'acte : Demande de subvention

**Objet : Demande d'aide financière auprès du SDEEG pour l'éclairage public de l'Avenue de Tassigny**

**Le Maire de la Commune de Martignas sur Jalle (Gironde),**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23,

**VU** la délibération n° 2020-05 du Conseil Municipal en date du 05 juin 2020, reçu en préfecture le 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

**VU** la délibération n° 2022-47 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2022, reçu en préfecture le 05 juillet 2022 portant modification sur la délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

**VU** l'instruction comptable M14 du 01/08/1996 modifiée,

Considérant que le SDEEG peut subventionner les dépenses d'éclairage public à hauteur de 20% du montant HT des travaux et que le montant des travaux subventionnés ne peut excéder 60 000.00 € HT par an ;

Considérant le devis établi pour l'éclairage public de l'Avenue de Tassigny d'un montant de 62 239,00 € HT pour les travaux, de 4 356,73 € HT pour la maîtrise d'œuvre, soit un coût total de 79 043,53 € TTC

### DECIDE

**ARTICLE 1** – De solliciter une subvention auprès du SDEEG pour le financement des travaux d'éclairage public de l'avenue de Tassigny d'un montant de 12 000.00 €.

**ARTICLE 2** - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée en Mairie et dont l'ampliation sera adressée :

- A Madame La Préfète de la Gironde aux fins du contrôle de légalité ;
- A la Trésorerie Principale.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/08/2022

Application agréée E-legalite.com

Fait à Martignas sur Jalle, le 04 août 2022

Pour Le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe



*Isabelle Christina*  
Isabelle CHRISTINA

REÇU EN PREFECTURE

le 16/08/2022

Application agréée E-legalite.com

22\_DN-033-213302730-20220804-DN\_2022\_28-